

Concours du film de poche « I My Heff » : Règlement de participation

Article 1

Participants

Le concours est ouvert aux:

- étudiants de la HEFF
- anciens étudiants de la HEFF
- membres du personnel

Article 2

Supports d'enregistrement

Le concours est ouvert aux films tournés avec

- un téléphone mobile ;
- un baladeur muni d'une caméra ;
- une caméra ;
- un appareil photographique ;
- ...

Article 3

Contenu

Les films doivent avoir un lien évident avec le thème du concours :

« I love my HEFF ».

Article 4

Durée

1 minute max.

Article 5

Montage

Les films peuvent être montés sur un ordinateur ou avec un logiciel intégré au téléphone portable, ou ne faire l'objet d'aucun montage.

Article 6

Critères de sélection du jury

Le jury évalue les films en fonction de :

- leur originalité et leur adéquation au thème du concours
- leurs qualités scénaristiques et esthétiques.

La qualité technique de l'enregistrement ne constitue pas un critère d'évaluation.

Pour être pris en compte par le jury, les films doivent respecter les critères formels liés aux supports d'enregistrement (art. 2), au contenu (art. 3) et à la durée (art. 4).

Le jury refuse les films à caractère violent, raciste, sexiste ou/et pornographique.

Les prix du jury seront communiqués publiquement le samedi 24.03.2012 (Palais du Midi, 4 rue de la Fontaine, 1000 Bruxelles à 11h30 local à déterminer) dans le cadre de la cérémonie de remise des prix. Les lauréats qui ne seront pas présents à cette occasion seront informés personnellement de leur distinction dans les jours suivant la remise des prix.

Article 7

Bande son

Les films de poche proposés sont acceptés avec ou sans son. Si de la musique est intégrée au film, le participant atteste qu'il en a obtenu les droits y relatifs pour sa diffusion et son utilisation.

Article 8

Remise des films

Les films doivent parvenir au service HeffInfocom (Palais du Midi, 4 rue de la Fontaine, 1000 Bruxelles, 1^{er} étage local 147 ; ouverture tous les jours ouvrables entre 9h et 16h ; tél : 02/279.58.83 ou 57.86), le mardi 20 mars 2012 à 16h au plus tard.

Ils peuvent être enregistrés sur un CD, un DVD ou une clé USB qui sera restituée aux participants.

Les films doivent être accompagnés, lors de leur remise à HEFFInfocom de la fiche de participation dûment complétée et du document « droit à l'image et protection de la vie privée ».

Les fichiers seront convertis par HEFFInfocom dans les divers formats requis pour leur diffusion sur Internet (format maximal : 640 x 480 pixels).

Article 9

Anonymat

Pour autant qu'ils ne figurent pas au générique ou dans le film lui-même, les noms des réalisateurs ne sont pas transmis au jury.

Seuls les noms des lauréats seront publiés.

Article 10

Nombre de films

Les participants au concours peuvent présenter plusieurs films.

Le document « fiche de participation » doit être dûment rempli pour chaque film présenté.

Les participants ne peuvent remporter qu'un seul prix.

Article 11

Propriété tiers

Les films présentés doivent être des créations réputées libres de tous droits de propriété intellectuelle ou autre que pourraient détenir des tiers.

Par ailleurs, les participants sont priés de se conformer à la circulaire 2493 émise par l'AGERS – direction générale de l'Enseignement obligatoire du 07/10/2008 « le droit à l'image dans les établissements d'enseignement » et s'engage à faire remplir par les tiers le(s) document(s) émanant de la directive du département de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles « pour autorisation de prises de vues et de publications dans le cas d'une personne majeure » (ces documents sont téléchargeables sur le site à l'adresse

www.he-ferrer.eu/transferts/autorisations_vues.pdf et remis lors du dépôt du film.

Article 12

Cession des droits

Les participants cèdent à la HEFF, sans contrepartie et sans limitation de durée, le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections lors JPO de mars et de septembre 2012 et pour la diffusion sur le site Internet de la HEFF ainsi que le droit de reproduction d'images ou d'extraits de moins d'une minute de ces films pour diffusion dans la presse, notamment sur les chaînes de télévisions ou sur Internet.

Article 13

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les films en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 14

Participation

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 15

Prix

Des prix seront attribués par le jury

Fiche de participation
Concours film I  My Heff

NOM, Prénom :
Catégorie :
Classe :
Sorti de la HEFF en ¹ : de :
Membre du personnel :
• enseignant ; administratif ; technique

1. Déclare participer au concours I  My Heff

Titre du film :
Descriptif du scénario (en quelques lignes)
.....
.....
.....
.....

.....Matériel utilisé :
Support du film : CD, DVD, clé USB, autres (cochez la case adéquate)
Date de remise du film :

- 2. Avoir remis « l'autorisation de prises de vues et de publication (personne majeure) ».
- 3. Reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et autorise le jury, en cas de non respect dudit règlement, à ne pas accepter ma production.

Date :
Signature du candidat ²

NOM, Prénom

¹ Uniquement pour les anciens
² Précédée de la mention « Lu et approuvé »